

Les édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable

Département : Bouches-du-Rhône

Commune : Aix-en-Provence

Appellation : **Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini**

Auteur : Claude PRADEL-LEBAR

Date : 1974-77

Labellisation : décision préfectorale du 29 octobre 2019

Institution historique d'Aix-en-Provence, l'école d'art créée au XVIII^e siècle a occupé divers locaux en ville avant de rejoindre la rue Emile Tavan. Elève de Perret et de Beaudouin, Claude Pradel-Lebar avait été conseiller technique du ministère de la Culture pour la construction des nouvelles écoles d'architecture après la réforme de l'enseignement en 1968. C'est à lui qu'est confiée en 1972 la conception d'une nouvelle école d'art qui doit exprimer la politique définie après 1968, notamment de nouvelles relations enseignants-étudiants et le décroisement des pratiques artistiques. Pour mémoire, Claude Pradel-Lebar sera également conseiller de Victor Vasarely pour la réalisation des intégrations de sa Fondation, qu'il dirigera de 1975 à 1982.



© DRAC PACA 2019

Pour la construction de l'école d'art, l'enjeu est de taille : il s'agit de proposer un bâtiment exprimant avec force un nouvel état d'esprit, dans le respect d'un monument historique majeur qui lui est contigu, le Pavillon Vendôme, et dans un secteur archéologique.

Dans ce bâtiment moderne mais attentif au contexte méditerranéen sont privilégiées la fluidité, les transparences, la relation avec l'environnement. L'école est organisée autour de l'amphithéâtre central, qui en constitue le cœur. Tous les bâtiments sont implantés autour, et reliés entre eux.

Cet amphithéâtre occupe l'extrémité du bâtiment principal, qui accueille administration, bibliothèque, cafétéria. Il conduit aux ateliers, modulés en espaces d'un ou deux niveaux selon les besoins, et éclairés par de grandes verrières en façades ou par les « sheds » qui caractérisent extérieurement l'école. En limite ouest de la parcelle, un édicule circulaire abrite la forge et le four à céramiques, aujourd'hui inutilisés. A l'est, un patio, dans l'axe transversal du jardin du pavillon Vendôme, établit une transparence visuelle avec ce dernier.

La structure est en béton armé. Certaines parois sont laissées en béton brut, d'autres sont plaquées en pierre de Rognes. La majorité du second œuvre est en place, de même que certains éléments de mobilier d'origine : sièges de l'amphithéâtre, quelques luminaires. La coloration vive des menuiseries métalliques existe depuis l'origine, mais n'a pas été souhaitée par l'architecte.

L'école d'art d'Aix-en-Provence répond à tous les critères requis pour une labellisation ACR : singularité, caractère innovant, notoriété de l'œuvre et de son auteur, témoignage d'une politique publique, valeur de manifeste, appartenance à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale. S'y ajoutent l'intérêt historique et culturel local, le rapport au monument historique et au paysage urbain, et l'authenticité.

Auteur : DRAC PACA 2019